



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 55101

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation de l'enseignement agricole public. La rentrée 2004 a été marquée par une dégradation sensible de conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves de l'enseignement agricole public. Cette situation, qui est la traduction de la baisse des moyens alloués à ce secteur d'enseignement dans le cadre des exercices budgétaires 2003 et 2004, devrait malheureusement s'aggraver à la prochaine rentrée en raison des nouvelles restrictions budgétaires décidées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2005. Il lui demande quelles mesures urgentes il compte mettre en oeuvre afin de donner aux élèves de l'enseignement agricole public les conditions d'accueil et d'enseignement auxquelles ils ont droit.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche se doit de veiller à une utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole, dans le respect d'une équité de traitement entre les composantes de l'enseignement agricole, tant privées (temps plein et rythme approprié) que publiques. Dans cet esprit à la rentrée scolaire 2004, comme à celle de 2005, les classes accueillant trop peu d'élèves - moins de huit en zone de montagne et moins de dix ailleurs - ont été regroupées avec d'autres ou fermées. Pour l'année scolaire 2004-2005, les moyens alloués aux établissements publics, exprimés en dotation globale horaire (DGH), avaient subi une baisse globale de 1,5 %. Néanmoins, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est assuré que chaque établissement percevait l'intégralité des moyens nécessaires à la mise en place des enseignements obligatoires. De plus, la dotation en personnels de surveillance et d'éducation avait été maintenue. Au niveau national, les maîtres d'internat/surveillants d'externat (MI/SE) ont été remplacés, nombre par nombre, par des assistants d'éducation, en 2003 comme en 2004-2005. À la rentrée scolaire 2005, les moyens alloués à l'enseignement public sont reconduits par rapport à l'année dernière, ce qui représente un effort significatif dans un contexte budgétaire contraint. Les nouveaux outils de gestion mis en place pour répartir les moyens entre les régions et les établissements sont un gage de transparence et d'équité dans cette opération de restructuration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55101

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 191

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8695